

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

---

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys  
tenue le 28 avril 2022, à 19 heures 15

---

### 6. CONSULTATION

#### 6.2. COLLEGE SAINT-LOUIS - CRITERES D'INSCRIPTION 2023-2024 (RETOUR : 20 MAI 2022)

##### 6.2.2. Résolution

**(CP/22-04/04)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA21/22-03-079 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 15 mars 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion ;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles établies aux fins d'un projet particulier en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique ;

**ATTENDU QUE** l'application des critères d'inscription nécessite une précision en cas d'équivalence lors de l'analyse des dossiers, afin de prévoir un tirage au sort ;

**ATTENDU QU'**une modification en ce sens a été apportée par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2023-2024 par rapport à ceux de 2022-2023 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis est en accord avec les critères d'inscription modifiés pour l'année scolaire 2023-2024 ;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion ;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 16 mars au 20 mai 2022 ;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

**ATTENDU QUE** les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;

**IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet de critères d'inscription 2023-2024 du Collège Saint-Louis tel que soumis par le Service de l'organisation scolaire.

**(Proposé par madame Martine Riendeau - Proposition adoptée à l'unanimité)**

Copie conforme du procès-verbal du 28 avril 2022